Transcarte

Dispositif de cartes de transport Améthyste Le forfait Améthyste est financé par le Département des Yvelines pour permettre aux usagers, sous conditions d’éligibilité, de voyager tranquillement.



Il permet de se déplacer sur tous les modes de transports en Île-de-France dans la limite des zones délivrées. La demande du Pass Navigo doit être effectué au CCAS d'Aubergenville, puis il sera délivré à la gare de Mantes la Jolie, Les Mureaux ou celle de Poissy. Il est valable 1 an et renouvelable dans les deux mois avant expiration.

Qui peut en bénéficier ?

Améthyste zones 3-5 : 25€ ou zones 1 à 5 : 241.12€

- Les personnes âgées à partir de 65 ans non imposables et n’exerçant aucune activité professionnelle.
- Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l’allocation adulte (AAH), ou d’une pension d’invalidité 2ème catégorie et non imposables.

- Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de la **carte CMI avec la mention invalidité**, non imposables et n’exerçant aucune activité professionnelle.

Améthyste zones 1 à 5

> Gratuité

- Les anciens combattants et veuves de guerre non imposables à partir de 65 ans n’exerçant aucune activité professionnelle
- Les anciens combattants à partir de 65 ans, détenteurs d’une carte priorité d’invalidité de l’ONAC et sans activité professionnelle
- Les anciens combattants et veuves de guerre imposables, à partir de 65 ans n’exerçant aucune activité professionnelle **contre un forfait de 25 € pour l'année**.